

# Modification du contrat de fonds

---

## Pictet CH Institutional

Pictet Asset Management | 6 décembre 2024

---

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

### §1. Dénomination; raison sociale et siège de la direction de fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire de fortune

Le compartiment Pictet CH Institutional - Global Corporate Bonds ex CHF Tracker est ajouté à la liste des fonds pour lesquels la direction de fonds délègue la gestion d'une partie du portefeuille à Pictet Asset Management Ltd. Par conséquent, le chiffre 4 sous paragraphe 1 du contrat de fonds se lit désormais comme suit:

*4. La direction de fonds n'a pas mandaté de gestionnaire de fortune; elle prend les décisions de placement pour les compartiments. Toutefois, s'agissant des compartiments Pictet CH Institutional - Foreign Bonds, Pictet CH Institutional - Foreign Bonds hgd CHF, Pictet CH Institutional - Quest Global Sustainable Equities US TE et Pictet CH Institutional - Global Corporate Bonds ex CHF Tracker, la direction de fonds délègue la gestion d'une partie du portefeuille à Pictet Asset Management Ltd, Moor House, Level 11, 120 London Wall, London, EC2Y 5ET, Royaume Uni. Pour le compartiment Pictet CH Institutional - Foreign Bonds Tracker, la direction de fonds délègue la gestion du portefeuille à Amundi Asset Management, 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.*

### §6. Parts et classes de parts

Les mentions « X » et « sw » sont nouvellement définies sous les chiffres 8 et 9 du paragraphe 6, comme suit :

*8. Les classes de parts qui ne sont accessibles qu'aux investisseurs qualifiés remplissant les conditions d'accès définies au §5 du contrat de fonds sont signalées par la mention « X ».*

---

9. Les classes de parts qui pratiquent le « *Swinging Single Pricing* », tel que défini sous le §16, chiffre 8 du présent contrat de fonds sont signalées par la mention « *sw* ».

**Nous signalons aux investisseurs qu'ils pourront, dans les 30 jours qui suivent la présente publication, faire valoir auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, leurs objections aux modifications proposées ci-dessus, ou demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du fonds régissant le remboursement des parts.**

**Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.**

Genève, le 6 décembre 2024

**La direction de fonds**

Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

**La banque dépositaire**

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73